

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE MARDI 25 JUIN 2024, À 14 H 45, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE SUR LA 5^E RUE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers : Poste 2 : Harold Mercier
Poste 3 : Gilles Bernatchez
Poste 4 : Daniel Fournier

Et :

La greffière adjointe : Nadia Soucy

Sont absents :

Les conseillers : Poste 1 : Mathieu Blanchette
Poste 5 : Jean-Pierre Chouinard
Poste 6 : André Minville

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 14 h 45.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. SOUMISSION POUR L'ACHAT D'UNE MACHINE RÉCUPÉRATRICE D'ASPHALTE.
4. PÉRIODE DE QUESTIONS.
5. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

3. RÉOLUTION 24-080 - SOUMISSION POUR L'ACHAT D'UNE MACHINE RÉCUPÉRATRICE D'ASPHALTE.

CONSIDÉRANT QUE la résolution 24-075 autorisant la publication d'un appel de soumissions sur SEAO pour l'achat d'une machine récupératrice d'asphalte.

CONSIDÉRANT QU' une seule soumission fut déposée soit celle de AJ Transitions au montant de 157 500 \$, plus taxes applicables, pour l'achat d'une bagela.

CONSIDÉRANT QUE ladite soumission est conforme et répond aux exigences du devis technique.

CONSIDÉRANT QU' un montant de 14 000 \$ fut déjà payé à AJ Transitions pour la location de la bagela et qu'il est applicable sur la facture d'achat finale.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la soumission de AJ Transitions au montant de 157 500 \$, plus taxes applicables pour l'achat d'une bagela.

QU'autorisation de paiement de la facture 1936 de AJ Transitions au montant de 157 500 \$ moins 14 000 \$ déjà payé pour la location de la bagela et applicable sur cet achat, soit un montant de 143 500 \$ + taxes applicables soit et est donnée.

QUE le paiement soit fait pour 75 000 \$ à même le fonds de roulement et la différence à même le surplus accumulé non affecté.

QUE le remboursement du fonds de roulement soit fait à raison de 10 versements annuels de 7 500 \$ à compter de 2025.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question n'est posée.

5. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER

QUE l'assemblée soit et est déclaré levée à 14 h 50.

Délisca Ritchie Roussy
Maire

Nadia Soucy
Greffière adjointe